

# 2024\_96\_AC\_Jurys\_examens\_ALLSH\_DU\_Histoire\_Mediterranee

### LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

### **ARRETE:**

Article 1:

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Histoire Méditerranée** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

# Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): Cyril COURRIER

Suppléant(e):

Liste des membres : Martine CHALVET, Mohamed OUERFELLI

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

# Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

<u>Article 2</u>: Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2024

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de l'UFR ALLSH